

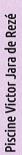
Aquagym

Fiche réinscription/inscription 2022-2023

Les inscriptions sont effectuées par ordre d'arrivée.

Tout dossier incomplet sera refusé

	Date de Naissance :	Villa	 E-mail:////////////////////////////////////	☐ J'accepte de recevoir par mail les informations de la piscine.	Pièces à fournir: □ attestation de quotient □ certificat médical (datant de 2022) □ règlement	□ badge d'accès (pour les réinscriptions) □ signature du règlement au dos	PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	☐ Réinscription N° badge://////////	1	☐ Quotient familial (tranche):	—————————————————————————————————————	□ Chèque □ Espèces □ Carte bancaire	////// 🗆 Prélèvement en 3 fois	Edition d'une facture □ oui □ non	□ 17h00 - 17h45	□ 17h00 - 17h45 □ 20h15 - 21h00	☐ 11h30 - 12h15 ☐ 18h45 - 19h30 grand bassin, savoir nager	☐ 12h15 - 13h00 grand bassin, savoir nager	□ 19h00 - 19h45	□ 12h15 - 13h00 □ 17h00 - 17h45	
Nom:	☐ Masculin ☐ Féminin	Adresse:	 E-mail:////////////////////////////////////	☐ J'accepte de recevoir par ma	Pièces à fournir: □ attestatio	☐ badge d'a	PARTIER	□ Inscription	☐ Date du certificat médical:///////	☐ Rezé ☐ Hors commune	Montant cotisation :	Total:	□ N° du badge 2022-2023: / / / / / / /		Lundi 🗆 11h30 - 12h15	Mardi 🗆 11h30-12h15	Mercredi □ 10h45 - 11h30	Jeudi □ 8h15 - 09h00	□ 16h15 - 17h00	Vendredi □ 11h30 - 12h15	





Aquagym

Règlement et conditions 2022-2023

GÉNÉRALITÉS

- Tout dossier incomplet sera refusé. Règlement en 1 fois (espèces, carte bancaire ou par chèque) Possibilité de régler en 3 fois par prélèvement à partir de la date d'inscription (se munir d'un RIB)
- Certificat médical obligatoire datant de 2022.
- Etre âgé de 18 ans au moment de l'inscription.
- Le jour et l'horaire choisis pour l'activité sont fixes et ne pourront pas être modifiés
- L'abonnement est individuel et nominatif et donne droit exclusivement à l'accès au cours.
- Pas de séances pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
- L'activité n'est pas couverte par une assurance communale.
- En cas d'annulation pour raisons médicales : un report des cours non effectués sera déduit lors du paiement de la cotisation de 2023-2024. (sur présentation d'un courrier et d'un certificat médical attestant la contre-indication de la pratique sportive pour une durée minimale de 2 mois).

 En cas de fermeture exceptionnelle de l'établissement, notamment en cas de problème technique ou sanitaire, les Aucun remboursement ne peut être effectué durant l'année.
- cours non effectués ne seront ni remboursés ni rattrapés.

TENUE

- ou de combinaison). Le port du bonnet de bain lors des cours est conseillé, seul le maillot de bain est autorisé (pas de short, de bermuda
- Le port de claquettes exclusivement pour piscine est accepté

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avant d'accéder aux vestiaires collectifs, il vous est demandé de retirer vos chaussures dans l'espace prévu à cet effet.
- L'accès aux vestiaires n'est possible que 15 minutes avant le cours.
- La personne doit obligatoirement avoir son badge pour accéder aux cours de natation.
- Se munir d'une pièce de 1 euro ou d'un jeton en métal pour les casiers-consignes. En cas de verrues plantaires, des chaussettes en silicone sont indispensables.
- En cas de plaies cutanées, il est fortement déconseillé d'assister aux cours. L'avis du maître-nageur devra être
- Passage à la douche obligatoire avant la séance

Je certifie nom et prénom . .. avoir pris connaissance et accepte le règlement et les conditions Signature précédée de la mention « lu et approuvé »